

COMMISSION DES MOYENS DU LUNDI 29 AVRIL 2013

PRESENTS :

Messieurs : Eric-Alain ZOUKOUA, Bernard BURON, Emmanuel MOYSE, Xavier APARICIO, Jean-Louis BOUQUARD, Bruno BOISSAVIT, Nicolas DEWITTE, Christian PROUST, Benoit WOLF.

PRESENTS A TITRE CONSULTATIF :

Messieurs Alain RONCIN, Président de la Commission des Moyens, Pierre GABETTE, DGS, ELISE LAUMONIER, Agent comptable., Philippe DAILLOUX, Directeur des Services Financiers, MIRYAM SQUALI, Adjointe.

EXCUSES :

Mesdames Dominique VAILLANT, Nathalie MOREAU

PERSONNES INVITES : MME Geneviève LOISNARD représentant la Directrice du SUFCO.

ORDRE DU JOUR	EXPOSE ET PROPOSITIONS	AVIS DE LA COMMISSION DES MOYENS
<u>Remboursement de frais pour des invités à un programme de recherche</u>	Proposition de décision (cf. pièce en annexe N°1)pour accorder le remboursement de frais à toutes personnes invitées, soit par application des modalités de remboursement aux frais réels, soit par application du régime de remboursement forfaitaire réglementaire (décret 2006 – 571 du 3 juillet 2006). Proposition précisée en séance pour rappeler les modalités de remboursement aux frais réels de l'établissement	Accord à l'unanimité sur la proposition modifiée
<u>Tarifs des Masters 2 R. I. de l'E.P.U.</u>	Après rappel de l'historique par Christian Proust (cf. mail du 17 mars 2013), concernant les M2R1 « Urban and Regional Planning » et « Electronics and Mechanical Engineering », les nouvelles modalités de tarification sont exposées (cf. tableau en annexe N°2) prévoyant, pour l'année 2012 2013, un taux de prélèvement pour frais de 3,1 % à partir d'une assiette, modifiée par la commission, correspondant au prix total acquitté par l'étudiant. Il est demandé une présentation globale de l'ensemble de ces diplômes internationaux à la prochaine commission.	Approuvé à l'unanimité

<p><u>Approbation des tarifs des DU et DIU</u></p>	<p>Examen des tarifs pour les renouvellements et 10 créations de DU / DIU figurant dans la liste en annexe N°3. Quelques précisions et une correction sur le DIU Hygiène hospitalière sont apportées. Ce tableau, permettant une vision globale pour la commission, sera désormais utilisé pour tout ajout ou modification de tarif de DU/DIU,.</p>	<p>Accord à l'unanimité sur le tableau modifié.</p>
<p><u>Budget rectificatif N°1 – 2013</u></p>	<p>Les membres de la commission ont reçu l'ensemble des pièces constituant ce budget rectificatif (Cf. annexe N°4). Celui-ci est présenté au moyen d'un diaporama incorporé à l'annexe.</p> <p>Il ressort des échanges que les crédits ouverts sont élevés au regard des capacités de consommation habituelles, ce qui conduit à solliciter un accord du rectorat pour équilibrer le budget par un prélèvement sur le fonds de roulement qui risque de s'avérer inutile à la clôture de l'exercice. C'est pourquoi le second budget rectificatif devra s'efforcer de rapprocher les prévisions des consommations effectives pour l'exercice. Dans le même esprit un recensement des engagements reportés sera effectué pour en proposer l'apurement ; les sommes devenues disponibles étant conservées par les composantes.</p> <p>Un membre de la commission propose de majorer l'enveloppe pour le régime indemnitaire des BIATS et motive ainsi son refus de vote.</p> <p>À propos du SAIC, fortement déficitaire, il est précisé que ce service à comptabilité distincte doit être clôturé à la fin de cette année, tout en conservant une individualisation des crédits de recherche valorisée.</p>	<p>Approbation à l'unanimité avec un membre qui ne prend pas part au vote</p>

Prochaine commission, le 24 mai 2013